ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 101259

Texte de la question

M. Jean Bardet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les nombreuses préoccupations de l'Association nationale des techniciens en analyses biomédicales. Cette dernière, faisant valoir que l'évolution rapide de la biologie exige du technicien une adaptation et actualisation permanentes de ses compétences, demande une harmonisation de la formation initiale pour que soient appliqués les accords de Bologne, la création de modules communs aux autres formations paramédicales ainsi qu'une interprofessionnalité paramédicale renforcée avec un cadre législatif élargi aux autres professions. Face aux revendications de ces professionnels, il souhaiterait connaître les mesures envisagées pour répondre à leurs difficultés identitaires.

Données clés

Auteur : M. Jean Bardet
Circonscription : Val-d'Oise (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 101259
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er août 2006, page 7946